



VILLE
DE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de Nort-Sur-Erdre,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2213-28,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 Décembre 2001 fixant le nom des rues de la ZAC du Faubourg St Georges,

VU l'arrêté municipal du 26 juin 2002 précisant la numérotation de la Rue du Meunier, de l'Allée des Tanneurs, de la Rue des Lavandières et de la Rue du Sabotier, modifié le 12 mai 2011

Considérant la nouvelle construction sur le lot 80 réservé au collectif Habitat 44 rue Maréchal Ferrant, il est procédé à un modificatif de la numérotation ;

ATEC1403012

ARRÊTE

Article 1 : La numérotation de la **rue du Maréchal Ferrant** est fixée telle qu'elle figure au plan joint.

Article 2 : Les propriétaires apposeront le numéro, qui leur sera remis par le Service Urbanisme, sur leur habitation.

Article 3 : Les propriétaires devront assurer l'entretien de leur plaque et pourvoir, en cas de nécessité, à leur remplacement.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nort-sur-Erdre, le 11 Septembre 2014

p/Le Maire,
Cédric HOLLIER-LAROUSSE
Adjoint aux Mobilités



- ♦ Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.
- ♦ Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publication qui a été reçue en Sous-Préfecture le
publiée le

et

Fait à Nort-sur-Erdre

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044 214401101-20140915-ATEC1409041-AR
Date de réception préfecture : 16/09/2014



